

Démarche	: Enquête_Index et publications_égalité femmes hommes dans les établissements publics (ES et ESSMS) relevant de la FPH de la région PACA 2025
Organisme	: Service RH en santé, gouvernance hospitalière, Direction des Politiques Régionales de Santé (DPRS)

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Les établissements visés à l'article L5 du Code général de la fonction publique et ayant au moins 50 agents relevant de la fonction publique hospitalière, sont tenus de mesurer et publier les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes au vu d'indicateurs fixés par le décret n°2024-948 du 21 octobre 2024, selon des règles de calcul établies par le décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024.

Le présent formulaire vise à collecter les indicateurs et l'index sus visés issus des données 2024, au titre de l'année 2025.

### Nom de l'établissement public

### Numéro FINESS juridique de l'établissement public

### Nombre d'agents au sein de l'établissement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

--Moins de 50 agents

--Plus de 50 agents

### secteur

Sanitaire ou médico social

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Sanitaire

- Médico social

# Enquête\_Index et publications\_égalité femmes hommes dans les établissements publics (ES et ES)

## Avez vous un site internet ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Nom et numéro de téléphone de la personne en charge du suivi de cette commande/ index égalité pro

## Mail

Indiquer le mail de la personne ou du service en charge du suivi de cette commande/index égalité pro

## Budget de l'établissement public

Indiquer s'il est supérieur ou inférieur à 200 millions d'euros.

Pour information :

- s'il est supérieur à 200 millions d'euros : les indicateurs à renseigner sont ceux de 1 à 5
- s'il est inférieur ou égal à 200 millions d'euros : les indicateurs à renseigner sont ceux de 1 à 4

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Supérieur à 200 millions d'euros

Inférieur ou égal à 200 millions d'euros

## Au moins deux indicateurs ont pu être calculés

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Indicateur 1 : l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes

Indiquer le résultat obtenu à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué (voir FAQ :

[https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var\\_mode=calcul](https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var_mode=calcul)

## Avez vous pu calculer l'indicateur 2 ?

Indicateur 2 : l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes champ.

Il se calcule à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué (voir FAQ :

[https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var\\_mode=calcul](https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var_mode=calcul)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Indicateur 2 : l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la

## Enquête Index et publications égalité femmes hommes dans les établissements publics (ES et ES rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes champ

Indiquer le résultat obtenu à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué

### Avez vous pu calculer l'indicateur 3?

Indicateur 3 : l'écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes.

Il se calcule à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué (voir FAQ :

[https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var\\_mode=calcul](https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var_mode=calcul)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Indicateur 3 : l'écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

Indiquer le résultat obtenu à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué

### Avez vous pu calculer l'indicateur 4?

Il se calcule à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué (voir FAQ :

[https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var\\_mode=calcul](https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-établissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/l-égalité-professionnelle-femme-homme-et-la-promotion-de-la-diversité-dans-la?var_mode=calcul)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Indicateur 4 : l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

Indiquer le résultat obtenu à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué

### Indicateur 5 : le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Indicateur à renseigner (en plus des précédents) uniquement pour les établissements ayant un budget supérieur à 200 millions d'euros.

Indiquer le résultat obtenu à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS communiqué

### Score de l'index (sur 100)

Indiquer le résultat obtenu à l'aide du tableau Excel établi par la DGOS

### lien internet relatif à la publication des résultats de chaque indicateur, de l'index et des actions mises en oeuvre pour supprimer les écarts

lien du site internet et pas intranet

Publication au plus tard le 30 septembre 2025.

### Indiquer les actions pour supprimer les écarts de rémunération

# Enquête\_Index et publications\_égalité femmes hommes dans les établissements publics (ES et ES)

## Indiquer les objectifs de progression

L'établissement doit communiquer ses objectifs de progression au plus tard le 30 novembre 2025

## lien internet relatif à la publication des objectifs de progression

Lien internet (pas intranet)

## Attestation de l'exactitude des informations communiquées

L'établissement atteste l'exactitude des informations communiquées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non